

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 27 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

Objet de la Délibération :

**Dispositif de rénovation
PyLoT 2 – Convention
d'accompagnement avec le
PNR**

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-sept septembre

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine — Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : Mme GAURENNE Sylvie

Date de convocation : 21 septembre 2023

2023/023

Extrait du registre

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du Syndicat mixte du Parc Naturel régional (PNR) relative à la signature d'une convention d'accompagnement avec la commune du dispositif de rénovation PyLoT 2 pour la rénovation des meublés de tourisme et des logements saisonniers.

Le manque de logements qualitatifs pour l'accueil des travailleurs saisonniers devient une problématique préoccupante pour nos communes. La commune de Saint Pierre Dels Forcats répond à cette problématique en proposant des locations aux travailleurs saisonniers dans le centre d'hébergement en montagne, ancien centre des éclaireurs.

Le projet PyLoT 2 vise donc l'amélioration de la qualité des hébergements touristiques et des hébergements pour les travailleurs saisonniers, la réduction de leurs consommations énergétiques et la valorisation du bâti existant.

Dans ce cadre le Parc établit, par convention les conditions de l'accompagnement, et de conseils pour la constitution du dossier de demande de subvention de travaux mise en place par la Communauté de communes Pyrénées catalanes. Le PNR procèdera à un audit et restituera une note de synthèse incluant des préconisations dans les domaines des économies d'énergie, de l'aménagement et de l'architecture. Ce rapport sera chiffré afin de pouvoir prioriser les travaux.

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** la signature de la convention d'accompagnement avec le PNR du dispositif de rénovation PyLoT 2 pour le centre d'hébergement en montagne qui accueille des travailleurs saisonniers,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante, suivre et faire avancer ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE

Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20230927-2023-023-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2023

